



N° d'épreuve FFM ----- 43	Club ----- MOTO CLUB ASPIRANAIS
Date ----- 25 septembre 2022	N° d'affiliation ----- C1208
Lieu ----- Aspiran (34)	Organisateur technique -- 205054 - M ITIER FABRICE
Téléphone ----- 06 86 43 59 56	Email ----- fabriceitier@orange.fr

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2022/

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course-----	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS -----	Désignation LMOCC
Président du Jury-----	022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN -----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	016304 - M MALRIC PATRICK-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	002451 - M ASTIER JOEL -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable-----	253528 - M BAYLE PHILIPPE -----	Désignation LMOCC
Commissaire technique-----	247588 - M EMMEL PATRICK-----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage-----	158190 - Mme DAJEAN EMMANUELLE -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur-----	009879 - Mme FABIEN DANIELE-----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs-----	009880 - M FABIEN PIERRE -----	Désignation LMOCC

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2022 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Championnat Occitanie MX Prestige	Age----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
Championnat Occitanie MX 125	Age----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 125cc 2T
Trophée Méditerranée MX 85 ➤ Scratch / Minime / Féminin	Age----- de 9 à 15 ans (NJ / NCO / LUE / INTER) Cylindrée---- 85cc
Coupe du Club	Age----- 13 ans mini (NJ3C / NCO) Cylindrée---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T)





ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée : Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : **NON** **OUI** (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs : Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe. Les participants mineurs

Contrôles techniques : Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical --	Docteur Christophe Crabière		
Nombre de secouristes-----	8 (UNASS)	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Hôpital le plus proche -----	Pezenas (34)	Temps de trajet (en min) -----	20 min

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site-----	Circuit Michel Pagès		
Adresse-----	Route de Canet, 34800 Aspiran		
Longueur du circuit-----	1 610 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ-----	50 m	Longueur de la ligne droite de départ --	118 m
Nombre de commissaires de piste--	14 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : le 14/06/2022	Date : le 21/06/2022	Date : 29/06/2022 - Visa 22/0613
		Numéro :



HORAIRES PREVISIONNELS

Samedi 24 septembre 2022

15h00 – 20h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 25 septembre 2022

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h35	Contrôles administratifs & techniques		
8h35		Briefing Commissaires de piste		
8h50		Briefing Pilotes		
9h05	9h20	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Coupe du Club	15'
9h25	9h40	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Méditerranée MX 85	15'
9h45	10h00	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 125	15'
10h05	10h20	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
10h20	10h40	Pause		
10h40	10h55	Essais chronométrés	Coupe du Club	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Méditerranée MX 85	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 125	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
11h55	13h30	Pause		
13h30		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
13h40	14h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Coupe du Club	15' + 1T
14h35	14h55	Manche 1	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
15h00		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
15h10	15h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
15h35	15h55	Pause		
15h55	16h15	Manche 2	Coupe du Club	15' + 1T
16h20	16h40	Manche 2	Trophée Méditerranée MX 85	15' + 1T
16h45		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX 125	
16h55	17h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX 125	20' + 1T
17h25		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
17h35	18h00	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
18h00		Remise des prix	Toutes catégories	
19h00		Fin de la manifestation		

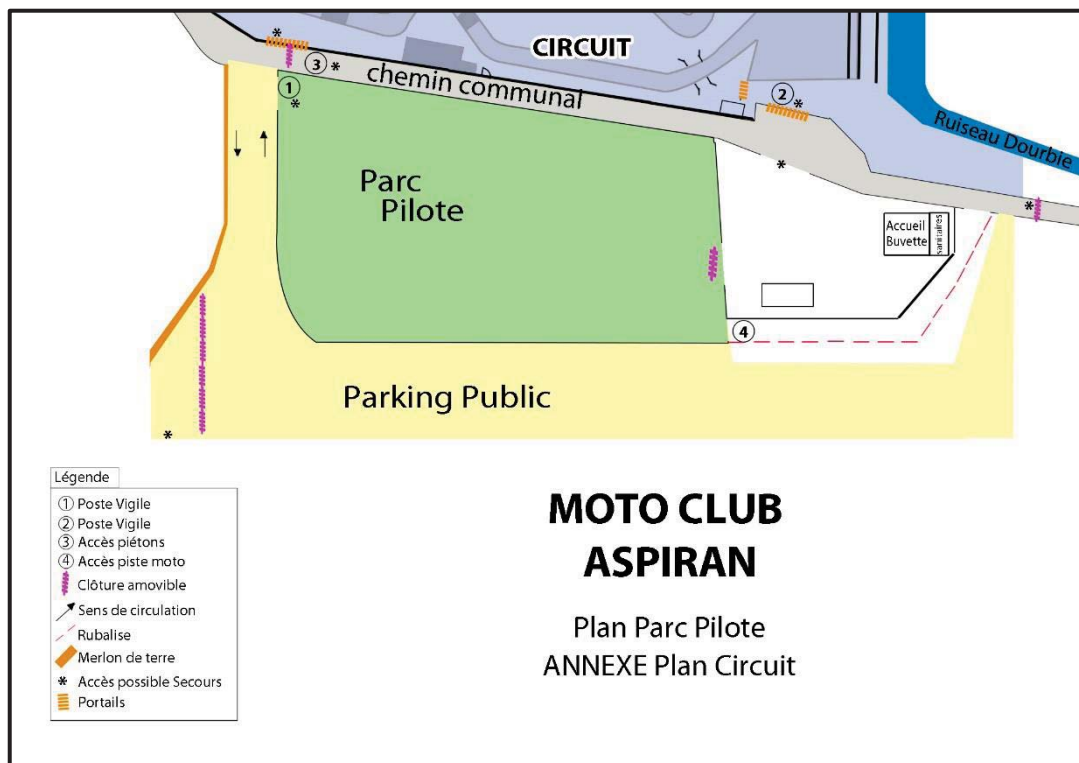


MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2022



PLAN





SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ASPIRANAIS 9 RUE DES HARLEPIETTES - 34660 COURNONTERRAL

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 10993435504 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS LIGUE OCCITANE** se déroulant à **ASPIRAN** du **24/09/2022** au **25/09/2022**.

Cette attestation est valable du **24/09/2022** à **13:00** au **25/09/2022** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg**

, le **23 juin 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

P° 9



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme